



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

18 février 2026

DATE D'AFFICHAGE

18 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 22

VOTANTS 25

La séance ouverte à 19 h 00 est présidée par
Monsieur Olivier GIRARDIN, Maire.

Conseil Municipal

Séance du 03 mars 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier GIRARDIN, Mme Cécile PAUWELS, M. Jean - Paul BRAUN, Mme Marie - Claude DEFONTAINE, M. Bernard CHAMPAGNE, Mme Sylviane BETTINGER, M. David PARISON, Mme Véronique BOURGEOIS – SCHEFFMANN, Mme Marie - Françoise LE BORGNE – GODARD, Mme Aïcha HIMEUR, Mme Ulku YANIK, Mme Léa REGNAULT, Mme Sophal DUONG, M. Michael THOMAS, Mme Christiane CHERY, M. Claude LEGAUX, Mme Sandrine DA CUNHA, M. Julien MAUVIGNANT, Mme Nadège NACRIER, M. Vincent RICHARD, Mme Hania KOUIDER – SAHED, Mme Danièle BOEGLIN.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Mohamed Amine BEN MEHIDI, M. Dany GESNOT (procuration à M. Olivier GIRARDIN), M. Christian DUCOURANT (procuration à M. PARISON), M. Mohamed LAMINE FATY, M. Xavier RENAUDIN, Mme Marie - Françoise PAUTRAS, Mme Suzanne GIMENEZ (procuration à Mme BETTINGER), M. Soufiane SEBBARI, M. Morad IRCHAD, M. Cédric HERBLOT, M. Hassan ZOUGHAIBY.

Mme Léa REGNAULT a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉLIBÉRATION N°10/2026 RAPPORTÉE PAR : Mme BETTINGER
SN / GG

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS
DE PAIEMENT (AP/CP) CONSTRUCTION
ET RÉHABILITATION-EXTENSION DE CRÈCHES
RÉVISION ET ACTUALISATION N°1/2026**

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DE CRÈCHES
RÉVISION ET ACTUALISATION N°1/2026**

Conformément à l'article 12 de l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025, et à l'article L.1612.29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les prévisions budgétaires en investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP).

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements et permet à la commune de ne pas supporter au budget de l'année l'intégralité de la dépense sur un seul exercice budgétaire.

L'article L.1612.29 du CGCT précise que « *les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.*

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ».

Toute modification d'AP/CP doit faire l'objet d'une délibération en Conseil municipal et d'une inscription équivalente dans les documents budgétaires.

Par délibération n°24/2024 du 11 avril 2024, la commune a créé l'autorisation de programme pour la construction et la réhabilitation de crèches. L'AP/CP a été modifiée par la délibération n°102/2024 du 17 décembre 2024 suite l'intégration de la maison des 1000 jours et des locaux du CIMAS dans le projet initial.

Compte tenu de l'avancée des travaux, et l'évolution des prix, il est nécessaire aujourd'hui de réviser le programme :

Projet 1 : Pôle petite enfance

Le montant estimatif des travaux est réajusté suite aux révisions. Le coût prévisionnel s'établit à 5 638 966,27 €. Du fait de l'accélération des travaux et des appels de fonds, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement.

En 2026 ils seront de 3 668 751,38 €.

Projet 2 : Crèche rue Ferdinand BUISSON

Le montant estimatif des travaux est réajusté suite aux révisions. Le coût prévisionnel s'établit à 1 510 200,01 €. Du fait de l'accélération des travaux et des appels de fonds, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement.

En 2026 ils seront de 697 700,77 €.

libellé opération	Montant total (TTC)	Antérieur (TTC)	CP2024 (TTC)	CP2025 (TTC)	CP2026 (TTC)	CP2027 (TTC)
Projet 1: Pôle petite Enfance	5 638 966,27 €	192 769,14 €	155 000 €	1 367 738 €	3 668 751,38 €	254 707,75 €
Projet 2 : crèche rue F.Buisson	1 510 200,01 €	72 386,44 €	25 000 €	655 192,28 €	697 700,77 €	59 920,52 €
Total AP/CP	7 149 166,28 €	265 155,58 €	180 000 €	2 022 930,28 €	4 366 452,15 €	314 628,27 €

Après saisine de la commission pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 20 février 2026.

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** la révision du programme et l'actualisation des crédits de paiement comme présentés dans le tableau ci-dessus.
- **DE RÉAJUSTER** les crédits au Budget 2026.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	24			1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Olivier GIRARDIN
Jean Paul BRAUN

La secrétaire,

Léa REGNAULT

